Envoyé en préfecture le 19/01/2026
Reçu en préfecture le 19/01/2026
Publié le
ID : 035-213503154-20260114-26_01_14_02-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT SULPICE LA FORET
Séance du 14 janvier 2026

L'an deux mil vingt-six, le 14 janvier à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Saint Sulpice la Forêt, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Yann HUAUMÉ, Maire de Saint Sulpice la Forêt.

MEMBRES EN EXERCICE :	14
MEMBRES PRESENTS :	12
MEMBRES VOTANTS :	14 (13 au point n°3)

Étaient présents : Y. HUAUMÉ, A. PINÇON. POUNEMBETTI, , Y. PICARD, T. ANFRAY, S. DOREL, T. GALLE, L. LEMARCHAND, F. LACOLLEY, V. PIQUET, B. VAGNEUR, C. WEISS formant la majorité des membres en exercice.
Étaient absents excusés : M-H. FINET a donné pouvoir à S. DOREL
A. LORET a donné pouvoir à Y. PICARD
Secrétaire de séance : C. WEISS
Date de convocation : 7 janvier 2026
Date d'affichage de la convocation : 9 janvier 2026
Date de publication : 19 janvier 2026

N°26-01-14/02

Rapporteur Monsieur le Maire

TRAVAUX / CONVENTION CADRE POUR LA RÉALISATION DE DIAGNOSTIC SUR LES BATIMENTS COMMUNAUX ET SUR LE SUIVI DES CONSOMMATIONS / EAU DU BASSIN RENNAIS / DÉLIBÉRATION

La Collectivité Eau du Bassin Rennais dans le cadre de son programme d'économie d'eau a souhaité proposer à ses membres un diagnostic de leurs bâtiments ainsi qu'un suivi des réductions de leur consommation d'eau potable.

Lors de son précédent programme d'économie d'eau, la Collectivité Eau du Bassin Rennais a proposé aux communes/intercommunalités de son territoire, un accompagnement dans une démarche d'économie d'eau au sein des équipements communaux/intercommunaux. Le diagnostic ECODO permet de dresser un état des lieux des pratiques et équipements en matière de consommation d'eau et de construire un programme d'actions en faveur des économies d'eau (installation de matériel hydro-économe, récupération d'eau de pluie…).
Début 2022, 36 communes étaient activement engagées dans la démarche. Au vu de l'intérêt qu'ont rencontré ces diagnostics, la Collectivité Eau du Bassin Rennais a décidé de poursuivre ces diagnostics qui pourront aboutir sur la formation à l'autodiagnostic et au suivi de la réduction de ses consommations.

La présente convention a pour but d'engager la collectivité dans la réduction de ses consommations d'eau potable. En effet pour obtenir une réduction durable de ses consommations, il est nécessaire que la collectivité s'approprie la démarche qui consistera en la connaissance de son patrimoine bâti et l'acquisition de notion de consommation et de coût liés à l'eau potable. C'est dans ce contexte que la Collectivité Eau du Bassin Rennais accompagnera chaque collectivité signataire.

Envoyé en préfecture le 19/01/2026
Reçu en préfecture le 19/01/2026
Publié le
ID : 035-213503154-20260114-26_01_14_02-DE

La présente convention ne donne lieu à aucun versement pécuniaire au bénéfice de la Commune ou de la Collectivité Eau du Bassin Rennais.

La présente convention est établie pour **une durée de 36 mois**. Elle prend effet à compter de sa date de notification.

Il est proposé, au Conseil Municipal, par 14 voix pour :

↳ Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la Collectivité Eau du Bassin Rennais.

Pour extrait certifié
Conforme au Registre,

La secrétaire de séance
Camille WEISS

Le Maire
Yann HUAUMÉ